



Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 25 b) de la liste préliminaire

**Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation
sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes
âgées, aux personnes handicapées et à la famille**

Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [73/143](#) de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, le présent rapport propose une analyse des politiques et des priorités liées au vieillissement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, telles qu'elles ont été exposées dans les examens nationaux volontaires présentés au forum politique de haut niveau sur le développement durable au cours de la période 2016-2018. Il met en lumière les principales problématiques et les cadres normatifs existants, ainsi que les difficultés et les perspectives que présente la prise en compte des droits et des besoins des personnes âgées dans les situations d'urgence. Il fait également le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne les questions relatives au vieillissement et la mise en œuvre du Programme 2030 au sein du système des Nations Unies. Le rapport s'achève sur des recommandations clés destinées à l'Assemblée générale pour examen.

* [A/74/50](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 73/143, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/73/213) et souligné qu'il était indispensable de veiller à ce que les questions qui intéressent les personnes âgées soient prises en considération lors de l'application du Programme 2030, l'objectif étant que nul ne soit laissé pour compte. Elle a demandé aux États Membres de prendre des mesures concrètes pour mieux protéger et aider les personnes âgées dans les situations d'urgence et prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Quatre ans après le début de la mise en œuvre du Programme 2030 et compte tenu du fait que les questions relatives au vieillissement relèvent de multiples objectifs de développement durable, la section II du présent rapport propose une analyse des politiques et priorités liées au vieillissement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, telles qu'elles ont été exposées dans les examens nationaux volontaires présentés de 2016 à 2018 au forum politique de haut niveau pour le développement durable.

3. La section III met en lumière les principales problématiques et les cadres normatifs existants, ainsi que les difficultés et les perspectives que présente la prise en compte des droits et des besoins des personnes âgées dans les situations d'urgence.

4. La section IV fait le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne les questions relatives au vieillissement et la mise en œuvre du Programme 2030 au sein du système des Nations Unies. La section V comporte des recommandations clés destinées à l'Assemblée générale pour examen.

5. En sa qualité de groupe de coordination pour les questions relatives au vieillissement au sein du système des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat continue d'aider à mieux faire connaître les articulations qui existent entre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et le Programme 2030 en ce qui concerne les questions relatives au vieillissement.

II. Analyse des examens nationaux volontaires de la période 2016-2018

6. Entre 2016 et 2018, 111 examens nationaux volontaires ont été présentés par 102 pays au forum politique de haut niveau sur le développement durable. Le thème du vieillissement a été abordé dans plus de deux tiers de ces examens¹. Les informations fournies portaient sur les changements et tendances démographiques dans leurs grandes lignes, ainsi que sur le détail des politiques et programmes qui traitaient des questions relatives au vieillissement dans le cadre d'objectifs de développement durable précis et des cibles associées. Une vue d'ensemble des politiques et priorités relatives au vieillissement est présentée aux paragraphes 7 à 25 ci-après.

¹ Pytrik Dieuwke Oosterhof, « Ageing-related policies and priorities in the implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development » (en anglais uniquement), note d'information établie pour le Département des affaires économiques et sociales (décembre 2018).

A. Le vieillissement de la population et ses enjeux

7. Il a été reconnu dans de nombreux examens nationaux volontaires que le vieillissement de la population aurait d'importantes répercussions sur la réalisation des objectifs de développement durable. La Norvège a par exemple souligné les difficultés que présentent la demande accrue de services de base auprès des autorités locales et la nécessité d'adapter le cadre de vie aux besoins des personnes âgées. La Slovaquie a noté les pressions de plus en plus fortes qui pèsent sur le financement des services sociaux, en particulier dans les secteurs de la santé et des retraites. La Lettonie a déclaré que garantir aux personnes âgées des conditions de vie décentes dans une société vieillissante était l'un des principaux défis à relever pour réduire les inégalités. D'autres pays ont fait état d'initiatives visant à résoudre les problèmes posés par le vieillissement rapide de leur société. Le Japon a expliqué qu'il s'efforçait de fournir un « modèle japonais » d'économie et de société durables, en avance sur les autres pays développés. Singapour a évoqué son projet à long terme de « nation pour tous les âges », qui consistait à tirer parti de la technologie et à réaménager les lieux de travail pour encourager les individus à continuer à participer à l'économie jusqu'à un âge avancé.

B. Politiques, stratégies et législations nationales

8. Certains États Membres ont fait état de politiques nationales qui traitaient spécifiquement de questions liées au vieillissement. Au Costa Rica, la politique nationale en faveur des personnes âgées pour la période 2011-2021 vise, entre autres, à attirer l'attention des organismes publics et privés sur les besoins des personnes âgées et à garantir la mise en œuvre des programmes pertinents et la fourniture de services de base. À Malte, la politique stratégique nationale pour le vieillissement actif pour la période 2014-2020 a pour but de répondre de manière globale aux besoins des personnes âgées dans de multiples domaines et d'améliorer les services sociaux et de santé. La Jamaïque a indiqué que sa politique nationale de 2018 en faveur des personnes âgées constituait le principal cadre de prestation de services aux personnes âgées, notamment en matière de santé, d'éducation, de transferts intergénérationnels et de sécurité des revenus. La Roumanie a rendu compte de sa stratégie nationale et de son plan d'action sur le vieillissement actif, la promotion et la protection des personnes âgées pour la période 2015-2020, qui comprenaient une série de mesures relatives, entre autres, à l'emploi, à l'éducation, à la prise en charge de longue durée et à la prévention de la maltraitance et de la négligence.

9. Peu de pays ont déclaré avoir intégré des priorités liées au vieillissement dans leurs stratégies nationales de développement durable. La Jordanie a élaboré un plan national en faveur des personnes âgées pour la période 2016-2020 dans le cadre de sa stratégie visant à instaurer des conditions propices à la mise en œuvre du Programme 2030. En Hongrie, la stratégie-cadre nationale en faveur du développement durable pour la période 2012-2024 privilégie, entre autres, une population stable et en bonne santé qui répond aux besoins des personnes âgées. La stratégie nationale de développement durable du Qatar pour la période 2018-2022 a pour but d'améliorer les conditions de vie de toutes les catégories sociales, dont les personnes âgées, en faisant en sorte que la croissance économique se traduise directement par une amélioration de la qualité de vie dans des domaines comme l'éducation, l'emploi, la santé, le logement et les transports.

10. Certains États Membres ont présenté leur cadre législatif sur la question. En 2014, le Panama a modifié une loi de 2010 de façon à étendre l'aide sociale aux personnes âgées de 65 ans et plus n'ayant pas de retraite. La République de Corée a adopté une série de lois visant à faire face au vieillissement de la population, en

remédiant en particulier à l'insécurité sociale et économique à tous les stades de la vie. Il s'agit notamment de la loi de 2013 pour la promotion de secteurs d'activités qui tiennent davantage compte des besoins des personnes âgées, ainsi que de la loi-cadre de 2014 sur la faible fécondité et le vieillissement de la population.

C. Participation et consultation des parties prenantes

11. Un certain nombre d'États Membres, tels que la Jamaïque et le Nigéria, ont souligné l'importance d'associer les personnes âgées, en tant que partie prenante, à la préparation de leur examen national volontaire. D'autres ont indiqué que des ateliers et des consultations préparatoires avaient eu lieu avec la participation de personnes âgées. Par exemple, la République démocratique populaire lao a organisé un atelier consacré à l'analyse du projet d'examen national volontaire, qui a débouché sur des recommandations visant à promouvoir l'accès des personnes âgées à des services de santé gratuits. Lors des consultations regroupées sous le titre « Le Monténégro que nous voulons », une attention particulière a été accordée à la prise en compte des groupes marginalisés, y compris les personnes âgées.

D. Discrimination

12. Certains examens ont été l'occasion d'attirer l'attention sur la discrimination à l'égard des personnes âgées. L'Australie a noté les efforts déployés par la Commission australienne des droits de l'homme pour aligner ses travaux sur les objectifs de développement durable. L'examen a également mis en lumière une enquête nationale sur la discrimination à l'égard des travailleurs âgés, qui a abouti à la publication d'un guide proposant des solutions fondées sur des données probantes permettant d'engager, de motiver et de retenir les travailleurs âgés. La stratégie nationale de développement durable du Monténégro a fait de l'élimination de la discrimination à l'égard des personnes âgées l'un de ses domaines prioritaires. Cette stratégie visait, entre autres, à éliminer ce type de discrimination, à favoriser la diversité culturelle en renforçant l'inclusion sociale des groupes de personnes âgées marginalisés et à favoriser la cohésion sociale et la tolérance. La Suède a également évoqué la discrimination fondée sur l'âge, soulignant qu'elle avait renforcé les mesures de protection contre cette forme de discrimination en 2013.

E. Violence, négligence et maltraitance

13. Certains pays se déclarent de plus en plus préoccupés par le problème de la violence, de la négligence et des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. Les Bahamas ont fait état d'une augmentation des cas de violence verbale et physique et de maltraitance financière à l'égard de ces personnes. Elles ont noté que l'instauration d'une stratégie nationale de tolérance zéro pour les infractions violentes, dont les meurtres, la violence sexuelle, les infractions contre les personnes âgées et les violations de domicile, constituait une priorité en matière d'administration de la justice. La Roumanie s'est déclarée préoccupée par le manque d'information et de sensibilisation sur les questions de violence et de maltraitance à l'égard des personnes âgées dans le pays. L'Arabie saoudite a évoqué un mémorandum de coopération entre la Commission des droits de l'homme et le Ministère du travail et du développement social saoudiens visant à promouvoir les partenariats, le suivi des activités prescrites et la coopération dans divers domaines, notamment les droits des personnes âgées et la protection contre la maltraitance.

F. Science, technologie et innovation

14. Pour atteindre les objectifs de développement durable, l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation a été mise en avant dans certains examens nationaux. L'Andorre a signalé une initiative de la Fondation Crèdit Andorrà, qui a créé un lieu destiné aux personnes âgées, offrant différentes activités gratuites ayant trait aux nouvelles technologies, dont des programmes de formation informatique et de stimulation de la mémoire. La Slovénie a fait ressortir que les innovations institutionnelles, sociales et technologiques sont indissociables et doivent être maîtrisées pour relever les problèmes créés par l'intensification des défis sociaux tels que le vieillissement rapide de la population. Au Costa Rica, le programme des centres communautaires « intelligents » visait à combler le fossé numérique en proposant aux personnes âgées une formation dans ce domaine. La Roumanie a souligné le rôle important que pouvaient jouer les nouvelles technologies dans la sécurité des personnes âgées, en particulier par mauvais temps.

G. Intégration des objectifs de développement durable au contexte local

15. Certains États Membres ont présenté des politiques et des activités cherchant à faire progresser l'application du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local. La Lettonie a relevé le rôle important que jouent les collectivités locales en ce qui concerne l'aide à apporter aux personnes âgées à faible revenu en matière de logement et de soins de santé. L'Espagne s'est déclarée préoccupée par le vieillissement de la population dans de nombreuses localités, notant que cette évolution démographique nuirait à la cohésion territoriale, engendrerait de lourdes inégalités et aggraverait la perte de culture et de patrimoine. L'Argentine a mis l'accent sur son initiative, pour souligner que la réalisation des objectifs nécessitait d'agir au niveau local en synergie avec les politiques et au niveau national, en prenant par exemple des mesures visant à incorporer une analyse des questions transversales tenant compte de la participation des personnes âgées. La Thaïlande a présenté une bonne pratique qui consiste à promouvoir le développement durable pour les personnes âgées de la municipalité d'Umong, dans la province de Lamphun. La municipalité a apporté un appui aux habitants au moyen d'un fonds d'aide sociale communautaire destiné, entre autres, aux personnes âgées, afin de réduire la pauvreté, de promouvoir la dignité et d'améliorer la résilience.

H. Ne laisser personne de côté

16. De nombreux États Membres, dont l'Australie, l'Azerbaïdjan, les Bahamas, le Bangladesh, Cabo Verde, le Canada, la Finlande, la Jamaïque, le Mexique, le Monténégro, la République de Corée, la République démocratique populaire lao, Sri Lanka et le Tadjikistan, ont évoqué les personnes âgées dans le cadre de leur promesse de ne laisser personne de côté. Certains États Membres ont fait état de mesures ciblées visant à intégrer cet engagement dans leurs politiques et programmes. L'Australie a souligné les efforts entrepris avec le secteur privé et la société civile pour remédier aux déséquilibres en ce qui concerne la participation au marché du travail. Elle a également appelé l'attention sur le fait que certaines femmes âgées risquaient de se trouver sans abri en raison de l'insécurité de leurs revenus et de la violence. Le Bangladesh a mis en place des centres numériques dans les administrations locales ; ils constituent des guichets uniques d'information et de prestation de services permettant aux personnes âgées d'accéder gratuitement ou moyennant paiement aux services publics et privés. Pour veiller à ce qu'aucune personne âgée ne soit laissée

pour compte, le Tadjikistan a fait ressortir l'importance du suivi et de l'évaluation de données ventilées ainsi que de l'intégration à l'échelle locale d'activités ciblant la réalisation des objectifs de développement durable.

17. Un certain nombre d'États Membres ont souligné les défis posés par le vieillissement de la population s'agissant de ne laisser personne de côté. Dans son examen national, la Finlande a noté que le vieillissement de la population et la baisse du taux de dépendance économique freinaient l'économie et la compétitivité du pays. Elle a également mis en évidence la nécessité de tenir compte, entre autres, du vieillissement de la main-d'œuvre lors de la planification et de la réalisation des activités visant à relever les défis nationaux et internationaux. Sri Lanka a décrit en détail les problèmes posés par le vieillissement de la population et fait état de l'élaboration d'un nouveau modèle de prise en charge des personnes âgées ayant pour objectif d'assurer la protection des personnes âgées vulnérables dans le cadre du programme d'investissement public pour la période 2017-2020 du pays, dans lequel est présenté son plan d'investissement à moyen terme.

I. Collecte de données et suivi

18. Dans leurs examens nationaux volontaires, certains États Membres ont insisté sur la nécessité de ventiler les données par âge. D'autres ont inclus des indicateurs liés à l'âge ou des annexes statistiques dans lesquelles étaient présentés ces indicateurs. La Thaïlande a, par exemple, tenu compte du vieillissement dans le cadre de l'obtention de données et de l'élaboration d'indicateurs, en soulignant la nécessité de disposer d'informations statistiques actualisées et de qualité qui permettraient de planifier les politiques, de prendre des décisions et de suivre les résultats. Les Philippines ont mis en évidence la nécessité de bénéficier d'un appui technique pour mener des études sur la pauvreté visant à déterminer les seuils de pauvreté pour les personnes âgées. La Guinée et la République de Corée se sont intéressées à des indicateurs spécifiquement liés à la collecte de données relatives aux personnes âgées.

J. Coopération internationale et régionale

19. La coopération internationale et régionale est essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030 et contribue pour beaucoup à promouvoir les questions relatives aux personnes âgées. Dans le cadre de son programme d'aide au développement international, l'Irlande a, par exemple, investi dans le programme de transferts sociaux en espèces du Malawi, qui cible les ménages vulnérables, dont ceux des personnes âgées. L'Italie a mis l'accent sur la protection des personnes âgées lors de l'harmonisation de ses orientations stratégiques en matière de coopération au service du développement et d'aide humanitaire. Compte tenu du vieillissement de la population en Asie, le Japon a fait part de son intention de diffuser les enseignements et les connaissances spécialisées tirés de sa propre expérience. La première réunion entre le Japon et les ministres de la santé de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la couverture maladie universelle et le vieillissement a eu lieu en 2017. Le Japon a également lancé l'initiative asiatique en matière de santé et de bien-être, qui fournit des connaissances et des compétences sur les systèmes de prise en charge de longue durée et de protection sociale.

K. Compte rendu sur le vieillissement dans le cadre d'objectifs de développement durable précis

20. Dans leur examen volontaire national, un certain nombre d'États Membres ont rendu compte de leurs politiques et priorités en matière de vieillissement au titre d'objectifs de développement durable précis (voir annexe). La plupart des efforts signalés avaient trait à l'objectif 1 (pas de pauvreté). L'importance des mesures de protection sociale, qui englobaient un vaste éventail de politiques et de dispositions conçues pour atténuer les risques et facteurs de vulnérabilité des personnes âgées, a été mise en évidence à cet égard. Certains États Membres ont fait état de la réduction du risque de pauvreté parmi les personnes âgées, tandis que d'autres ont noté que ce problème subsistait. Dans quelques examens nationaux, des États Membres ont souligné la nécessité de disposer d'indicateurs nationaux permettant aux gouvernements de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 1 en ce qui concerne les personnes âgées et d'en rendre compte.

21. Certains États Membres ont abordé les mesures prises pour assurer l'accès des personnes âgées à une alimentation et une nutrition adéquates, en particulier dans le cadre des soins en institution, au titre de l'objectif 2 (faim zéro). Des États Membres ont explicitement fait référence aux personnes âgées au titre de l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), en examinant les questions liées à l'accès à des soins de santé, des soins préventifs et une prise en charge de longue durée adéquats et d'un coût abordable. Les effets du vieillissement rapide de la population sur le financement durable des systèmes de santé ont été soulignés dans plusieurs études nationales. Au titre de l'objectif 4 (éducation de qualité), plusieurs États Membres ont mis l'accent sur des mesures liées au vieillissement, en particulier dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie.

22. Les femmes âgées font souvent face à de multiples formes de discrimination résultant de l'inégalité entre les sexes. Les questions relatives au vieillissement n'ont toutefois été abordées sous l'angle de l'objectif 5 (égalité entre les sexes) que dans trois examens nationaux volontaires. Il a ainsi été fait référence à la sécurité des revenus des personnes âgées ainsi qu'à l'accès des membres âgés des familles aux services de soins. Dans le cadre de l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), certains États Membres ont attiré l'attention sur l'importance du renforcement de la participation des personnes âgées au marché du travail. D'autres ont considéré le vieillissement de la population comme un facteur limitant la croissance économique et la croissance des revenus à long terme et ont souligné à cet égard la nécessité de réformes structurelles.

23. Certains États Membres ont mis l'accent sur les politiques et plans qui ciblent les personnes âgées pour réduire les inégalités au titre de l'objectif 10 (inégalités réduites). Parmi les mesures présentées figurent des stratégies et des programmes de protection sociale, des évaluations de référence visant à identifier les facteurs de vulnérabilité et les possibilités d'amélioration, ainsi que des mesures destinées à remédier aux inégalités entre zones urbaines et rurales. Quelques États Membres ont fait état de progrès dans la réalisation de l'objectif 11 (villes et communautés durables) en ce qui concerne l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs et viables, à un coût abordable, ainsi qu'à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

24. De nombreux États Membres ont signalé les effets néfastes des changements climatiques dans leurs examens volontaires nationaux, mais un seul a fait état d'efforts en faveur des personnes âgées dans ce domaine. Au titre de l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), l'Andorre a mentionné son Agence de l'énergie et du changement climatique, dont l'objectif est de renforcer la résilience aux changements climatiques au moyen de la recherche, de

l'observation systématique et de la formation. En collaboration avec d'autres partenaires nationaux, l'agence a donné une aide de base et une formation à la gestion des risques naturels destinées aux personnes âgées.

25. Il ressort en outre des examens nationaux volontaires que quelques objectifs en rapport avec les questions relatives au vieillissement n'ont pas été abordés. C'est notamment le cas de l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure), en particulier en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux services financiers, ainsi que de l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces), pertinent dans la mesure où il vise à réduire la violence et les taux de mortalité qui y sont associés et à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. En outre, aucune mesure liée au vieillissement n'a été signalée dans le cadre de l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) pour ce qui était d'apporter un soutien accru au renforcement des capacités afin de disposer d'un plus grand nombre de données ventilées par âge.

III. Les personnes âgées dans les situations d'urgence

26. Ces dernières années, les crises humanitaires sont devenues plus fréquentes, plus longues et plus dévastatrices. Il s'agit aussi bien de situations d'urgence d'origine humaine telles que les conflits armés, que de catastrophes naturelles comme les ouragans, les tempêtes ou les sécheresses. En 2019, environ 132 millions de personnes avaient besoin d'aide humanitaire et de protection. Entre 2008 et 2018, le nombre de situations de crise faisant l'objet d'une mobilisation internationale est passé de 12 à 22, et leur durée moyenne s'est allongée de 6 à 9 ans². La vaste majorité des crises humanitaires actuelles sont dues aux effets conjugués de plusieurs facteurs ou événements, dont des catastrophes naturelles, des conflits armés et la vulnérabilité humaine. Les phénomènes naturels et les conflits sont de fait souvent indissociablement liés. Les catastrophes liées au climat, notamment les inondations, les tempêtes et les sécheresses, sont celles qui touchent le plus grand nombre de personnes. Elles comptent pour plus de 90 % des catastrophes naturelles de par le monde³. De plus en plus d'éléments mettent en évidence une augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes liées aux changements climatiques, qui menacent et détruisent des vies humaines et affaiblissent la résilience⁴. Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde en raison de conflits et de violations des droits de l'homme s'est élevé à environ 68 millions en 2017, 85 % d'entre elles étant accueillies dans des régions en développement⁵.

27. La vulnérabilité des personnes en situation de crise humanitaire dépend en grande partie de facteurs sociaux, économiques et démographiques, tels que la pauvreté, les inégalités, la croissance démographique et l'urbanisation, mais leur lieu de résidence entre également en ligne de compte. Pour déterminer l'impact d'une crise humanitaire sur un groupe ou un individu donné, il est essentiel de tenir compte de la pauvreté⁶. Le risque de mourir des suites d'un phénomène naturel dangereux est sept fois plus élevé pour les habitants des pays à faible revenu que pour ceux des pays à

² Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019* (New York, 2018).

³ Ibid.

⁴ Pascaline Wallemacq et Rowena House, « Economic losses, poverty and disasters, 1998-2017 » (Genève, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et Bruxelles, Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, 2018).

⁵ Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Global trends: Forced Displacement in 2017* (Genève, 2018).

⁶ Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Rapport sur les catastrophes dans le monde : Pas de laissés-pour-compte* (Genève, 2018).

revenu élevé⁷. Le nombre de personnes âgées touchées par les crises humanitaires augmente à mesure que la population mondiale vieillit, en particulier dans les régions en développement, où le vieillissement de la population est le plus rapide⁸.

28. Il faut, pour n'exclure personne, prendre en considération des caractéristiques individuelles telles que l'âge, le sexe, le handicap, l'appartenance ethnique, l'état matrimonial ou de santé, le statut juridique (réfugié ou apatride, par exemple) et d'autres facteurs socioéconomiques. Une intervention humanitaire qui répond aux besoins et aux risques propres aux personnes les plus vulnérables, y compris les personnes âgées, doit tenir compte de ces déterminants individuels et systémiques, afin que d'ici à 2030, personne ne soit laissé pour compte dans les situations de crise humanitaire.

A. Enjeux et risques

29. Bien que les personnes âgées ne forment pas un groupe homogène, nombre d'entre elles sont en danger dans les situations d'urgence, et les circonstances et les besoins qui leur sont propres ne sont pas toujours pleinement reconnus et pris en compte à tous les stades de l'action humanitaire. De plus en plus d'éléments indiquent que les besoins spécifiques des personnes âgées ainsi que ce qu'elles sont en mesure d'apporter sont souvent négligés dans les systèmes de secours d'urgence, ce qui aggrave les risques auxquels elles sont exposées et réduit leur capacité de réaction et d'adaptation face aux catastrophes. Elles sont ainsi touchées de manière disproportionnée par les crises humanitaires. Lors de la crise des réfugiés de 2012 au Soudan du Sud, par exemple, le taux de mortalité des personnes âgées de 50 ans et plus a, selon certaines sources, été plus de quatre fois supérieur à celui des personnes âgées de 5 à 49 ans⁹. Il est ressorti d'une enquête nationale sur la préparation des personnes âgées aux catastrophes naturelles qu'environ 75 % des personnes décédées aux États-Unis en 2005 à la suite de l'ouragan Katrina étaient âgées de 60 ans et plus¹⁰. D'après les données dont on dispose, 56 % des personnes décédées lors du tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé l'est du Japon en 2011 étaient âgées de 65 ans et plus¹¹.

30. Alors qu'il peut s'avérer nécessaire de mener des actions ciblées en direction des personnes âgées pour tenir compte de leurs besoins et de leur situation dans les interventions humanitaires, il ressort de travaux de recherche qu'entre 2010 et 2014, moins de 1 % des projets d'aide humanitaire mis en œuvre ont comporté des activités destinées à ce groupe¹². En outre, les premiers et seconds intervenants et les bénévoles ne disposent souvent pas des compétences nécessaires pour comprendre et cerner les

⁷ Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019*.

⁸ A/73/213.

⁹ Laëtitia Atlani-Duault, Lawrence Brown et Linda Fried, « The elderly: an invisible population in humanitarian aid », *The Lancet Public Health*, vol. 3, n° 1 (janvier 2018).

¹⁰ Tala M. Al-rousan, Linda M. Rubenstein et Robert B. Wallace, « Preparedness for Natural Disasters Among Older US Adults: A Nationwide Survey », *American Journal of Public Health*, vol. 104, n° 3 (mars 2014).

¹¹ April Pham, conseillère principale pour les questions de genre, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian Architecture: Responding to the Needs of Older Men and Women in Emergencies », document présenté à la réunion du groupe d'experts organisée à New York en mai 2019 par le Département des affaires économiques et sociales sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

¹² Emma Massey, James Smith et Bayard Roberts, « Health needs of older populations affected by humanitarian crises in low- and middle-income countries: a systematic review », *Conflict and Health*, vol. 11, n° 29 (décembre 2017).

besoins spécifiques des personnes âgées et y répondre¹³. Cette marginalisation lors de l'action humanitaire est souvent aggravée par le fait que les donateurs ne comprennent pas véritablement les effets qu'ont les programmes et projets sur les personnes âgées et que les programmes et projets qu'ils financent ne font donc pas explicitement référence à l'obligation de prendre en compte les besoins et la situation de ces personnes. Les mesures qui ne tiennent pas compte des besoins des personnes âgées et de leurs contributions détériorent souvent leur situation, ainsi que celle de leur famille et de leur collectivité, et accroissent les risques auxquelles elles sont exposées en matière de protection, ce qui les rend plus vulnérables et leur fait subir de plus lourdes conséquences en situation d'urgence.

31. Les personnes âgées déclarent se heurter à d'importants obstacles en matière d'accès à l'aide humanitaire. En 2015, il est ressorti d'entretiens menés avec environ 300 femmes et hommes âgés de 60 ans et plus dans des villes, des villages et des camps du Liban, du Soudan du Sud et de l'Ukraine que les personnes âgées n'avaient pas suffisamment accès aux services médicaux, notamment aux programmes de soins de santé mentale et d'appui psychosocial¹⁴. La perturbation des services de santé, qui fait souvent suite à une situation d'urgence, touche les personnes âgées de façon disproportionnée car celles-ci sont plus susceptibles que les membres d'autres groupes d'âge de pâtir de problèmes de santé comme une mobilité physique réduite, des facultés sensorielles restreintes ou une maladie chronique. La légère diminution des capacités intrinsèques qui accompagne souvent le vieillissement peut rapidement devenir débiliteuse et avoir de lourdes répercussions, tandis que les maladies chroniques non traitées peuvent entraîner de graves complications.

32. Les personnes âgées sont souvent victimes de discrimination en matière d'accès aux services médicaux, par manque : a) de personnel de santé dûment formé, b) de services de santé adéquats, adaptés à leur âge et matériellement accessibles, c) de médicaments essentiels permettant de soigner les maladies fréquentes à leur âge, par exemple les maladies chroniques. Certains problèmes de santé plus fréquents chez les personnes âgées, tels que la réduction de la mobilité, peuvent empêcher certaines d'entre elles de quitter les lieux pendant une situation d'urgence et limiter considérablement leur accès à l'aide distribuée lorsque les acteurs humanitaires n'intègrent pas dans leurs prévisions ces besoins d'accessibilité. En 2018, une évaluation rapide des besoins menée en Indonésie à la suite d'un tremblement de terre d'une magnitude de 7,4 qui a frappé la province du Sulawesi central a mis en évidence l'absence de mesures visant à garantir l'accès des personnes âgées à mobilité réduite aux services de santé¹⁵. Ces personnes peuvent être privées de ressources vitales essentielles lorsqu'il faut marcher et faire la queue pendant des heures pour obtenir de la nourriture, de l'eau et d'autres articles. Il se peut en outre qu'elles n'aient pas accès à des abris permanents ou temporaires. En matière de nutrition, lorsque les évaluations des besoins et les programmes n'incluent pas ou ne prennent pas en compte les personnes âgées, il est possible que les colis d'aide alimentaire ne répondent pas à leurs besoins nutritionnels, ce qui les rend plus vulnérables que les

¹³ Rawle Andrews Jr, Vice-Président régional, American Association of Retired Persons, « Navigating the New Normal: Key Considerations for Older Adults, Family Caregivers and US-based NGO Second Responders when a Natural Disaster Strikes », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

¹⁴ Anna Ridout *et al.*, *Older Voices in Humanitarian Crises: Calling for Change* (Londres, HelpAge International, 2016).

¹⁵ Sari Mutia Timur, « Left Behind, Access to Rights and Basic Needs for Older Persons (Indonesian Context) », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

membres d'autres groupes d'âge face aux perturbations de la sécurité alimentaire en situation d'urgence¹⁶.

33. Les systèmes de prestation de services peuvent être à l'origine d'une discrimination à l'égard des personnes âgées, notamment lorsque des limites d'âge empêchent celles-ci de participer aux programmes et d'obtenir de l'aide. Cette discrimination est particulièrement fréquente dans les activités rémunératrices et les programmes de travail contre rémunération, qui ont tendance à cibler les jeunes adultes, à négliger les besoins et les facultés des personnes âgées ou à imposer des limites d'âge qui empêchent celles-ci d'en bénéficier¹⁷. Dans les situations de crise humanitaire, où de nombreuses personnes âgées voient leurs revenus disparaître faute d'accès à leur travail, à leurs terres ou à leurs biens, leur exclusion des programmes d'activités rémunératrices risque de les empêcher d'assurer de nouveau leur subsistance, ce qui a de graves conséquences pour elles-mêmes et leur famille. Ces programmes devraient tenir compte du fait que lorsque les femmes dépendent financièrement de leur mari, la mort, la disparition ou l'invalidité de celui-ci en temps de crise risque d'aggraver leur précarité sur le plan économique.

34. Les stéréotypes, les préjugés et la discrimination à l'égard des personnes âgées sont souvent exacerbés en situation de crise. L'âgisme peut se manifester par la priorité accordée à certains groupes vulnérables, les personnes âgées n'étant alors pas prises en considération comme un groupe à part entière, ou par les attitudes négatives des acteurs humanitaires. Les besoins spécifiques des personnes âgées risquent ainsi de ne pas être pris en compte et/ou les politiques et mesures pertinentes peuvent ne pas bénéficier de ressources adéquates. Il arrive que les programmes sur la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les situations d'urgence excluent les femmes âgées en partant du principe qu'elles ne sont pas victimes de ces crimes. Il est toutefois ressorti d'une enquête sur la prévalence de la violence fondée sur le genre menée auprès de femmes et d'hommes âgés de 49 ans et plus dans certaines situations de déplacement prolongé que 11 % des personnes interrogées déclaraient avoir subi des violences sexuelles pendant leur déplacement¹⁸. Le système d'aide humanitaire peut également être empreint d'autres idées reçues, selon lesquelles par exemple les personnes âgées seraient prises en charge par des membres de leur famille, ou que toutes les personnes âgées seraient fragiles et n'auraient rien à apporter dans les situations d'urgence, ce qui risque d'aboutir à des interventions partiales, inadaptées aux différents groupes d'âge et ne tenant pas compte des personnes âgées ni de leurs facultés, de leurs contributions et, fréquemment, de leur statut au sein de la collectivité¹⁹.

35. Dans les situations de déplacement forcé, il peut arriver que les personnes âgées demeurent sur place à mesure que les familles et les communautés partent pour diverses raisons. Elles peuvent choisir de rester du fait de leur attachement à la terre et à leur foyer, ou de la lassitude causée par des déplacements répétés²⁰. Dans certains

¹⁶ William Ngabonziza, Directeur exécutif, Humanitarian and Development Consortium, « *Beneficiaries Identification and Targeting Criteria with Older Persons* », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

¹⁷ Age Action Ireland, *Guidelines for Including Ageing and Older People in Development and Humanitarian Policy and Practice* (Dublin, 2014).

¹⁸ American Association for the Advancement of Science, Scientific Responsibility, Human Rights and Law Program, *Age is No Protection: Prevalence of Gender-based Violence Among Men and Women over 49 Years of Age in Five Situations of Protracted Displacement* (Washington, 2017).

¹⁹ Silvia Perel-Levin, Présidente, Comité des ONG sur le vieillissement de Genève, « Abuse, Neglect and Violence against Older Persons », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

²⁰ Matthew Wells, conseiller principal sur les situations de crise, Amnesty International, « Impact of Conflict and Displacement in Myanmar », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

cas, elles sont chargées par des membres plus jeunes de la famille de garder les biens, le bétail et les effets personnels de la famille, ou leurs proches les laissent sur place lors de l'évacuation en raison d'un handicap moteur ou sensoriel, ou de l'idée selon laquelle les combattants de l'opposition ne s'en prendront pas à elles. Dans d'autres cas, l'isolement social dû au déplacement, aggravé par l'amenuisement des liens sociaux et du réseau de soutien, peut gravement nuire aux personnes âgées. Il leur est souvent difficile d'accéder aux systèmes nationaux des pays d'accueil, y compris aux prestations de protection sociale, en raison de leur statut de réfugié et par manque de documents nécessaires. Les réfugiés âgés à mobilité réduite peuvent se heurter à d'énormes difficultés d'ordre pratique lors des procédures d'enregistrement.

36. La pauvreté, considérée comme un facteur clé de vulnérabilité dans les situations de crise humanitaire, explique également pourquoi les personnes âgées sont plus vulnérables que les autres groupes d'âge, car elles pâtissent plus souvent de l'insécurité économique et de la pauvreté en général²¹. Leur vulnérabilité sur le plan économique est exacerbée dans les situations de crise humanitaire car elles peuvent être privées de leurs moyens de subsistance et de l'accès à leurs terres ou à leurs biens. Les cas d'appropriation de terres appartenant à des veuves, principalement des femmes âgées, y compris par des membres de la famille élargie, risquent de se multiplier dans les situations d'urgence. Par maltraitance des personnes âgées, on entend un seul acte ou des actes répétés, ou le fait de ne pas faire ce qu'il faudrait, pouvant se produire dans le cadre d'une relation censée être fondée sur la confiance et nuisant à une personne âgée. La prévalence de cette maltraitance risque d'augmenter dans le contexte des opérations humanitaires.

37. Les difficultés de communication, qui empêchent parfois les personnes âgées d'accéder à des informations utiles sur leurs droits, les prestations auxquelles elles pourraient prétendre et les services pertinents, peuvent aggraver le sentiment d'exclusion ou de marginalisation que certaines d'entre elles ressentent. Il s'agit notamment des barrières linguistiques, en particulier chez les locuteurs de langues minoritaires ou les personnes âgées analphabètes, ou du manque d'accès aux technologies utilisées par les acteurs humanitaires, telles que les téléphones mobiles, ou de connaissances nécessaires en la matière. Alors que les technologies sont de plus en plus utilisées dans le cadre de l'action humanitaire, veiller à que les personnes âgées puissent y accéder permettrait de relever les défis du numérique en en faisant une source d'inclusion.

38. Chez les personnes âgées, les femmes âgées peuvent courir de plus grands dangers que les hommes dans les situations d'urgence. Les formes multiples et croisées de discrimination dont elles sont souvent victimes risquent alors de s'intensifier et d'aggraver leur vulnérabilité. Quand les structures d'appui traditionnelles disparaissent du fait des déplacements forcés, ces femmes peuvent être exposées à de plus grands risques, qui se manifestent sous de nombreuses formes. Les inégalités économiques entre les sexes que subissent les femmes tout au long de leur vie sont exacerbées pendant les périodes de crise, durant lesquelles les femmes âgées risquent d'être privées d'accès à leurs sources de revenus, à leurs biens et à leurs terres. Dans les situations d'urgence, elles peuvent être exposées à des risques de violence physique et sexuelle, par exemple lorsqu'elles résident dans des hébergements collectifs et dans des lieux de regroupement. Il est ressorti d'une étude réalisée en Ukraine que sur les 20,5 % de personnes âgées qui avaient déclaré avoir subi une forme quelconque de violence ou de maltraitance, 75,8 % étaient des

²¹ Département des affaires économiques et sociales, « Income poverty in old age: an emerging development priority », série de synthèses (2017).

femmes²². Pour les femmes âgées, l'accès à l'information peut être encore plus difficile en période de crise en raison de niveaux plus élevés d'analphabétisme, de pratiques culturelles qui leur imposent de rester chez elles ou d'attentes concernant le rôle imparti aux femmes au sein de leur communauté.

B. Perspectives et contributions des personnes âgées

39. Il importe de souligner le rôle important que jouent les personnes âgées, en particulier les femmes, dans les situations d'urgence. Les personnes âgées deviennent souvent chefs de ménage et s'occupent d'enfants séparés de leurs parents ou non accompagnés et d'autres membres de la famille à charge, en particulier dans les situations de déplacement forcé. Par exemple, au plus fort du conflit qu'a connu le Darfour en 2005, les deux tiers des femmes âgées élevaient au moins deux enfants²³. Selon des recherches récentes, dans les districts du Malawi touchés par des cyclones, 74 % des personnes âgées ont déclaré avoir à leur charge d'autres individus²⁴. Ces nouveaux rôles devraient être reconnus par les acteurs humanitaires et les donateurs afin que les personnes âgées et leur famille bénéficient d'un soutien adéquat adapté à leur situation.

40. Les connaissances et les compétences des personnes âgées peuvent être d'une grande utilité lorsqu'il s'agit de comprendre et de prévoir les phénomènes naturels locaux. Par exemple, dans les zones rurales du Pérou, les autochtones âgés aident les agriculteurs à prendre des mesures de prévention et d'adaptation pour protéger leurs cultures en observant les signes précurseurs et en prévoyant en conséquence les conditions météorologiques²⁵. Dans les situations de déplacement forcé, les personnes âgées peuvent apporter leur contribution en préservant leur patrimoine culturel. Leurs connaissances et leur expérience leur permettent en outre d'appuyer les efforts de consolidation de la paix et de règlement des conflits. Au Soudan du Sud, les femmes âgées qui connaissent les dynamiques relationnelles ainsi que les griefs et les facteurs à l'origine des conflits locaux ont contribué de façon décisive à dissuader les jeunes hommes de se joindre au récent conflit²⁶. Ces exemples témoignent du statut des personnes âgées, ainsi que du pouvoir et de l'autorité qu'elles peuvent exercer au sein des familles et des communautés pour favoriser le changement, la consolidation de la paix et le règlement de conflits de manière pacifique.

41. Pour rendre visibles les personnes âgées, leur donner voix au chapitre et les inclure, ainsi que pour comprendre véritablement leurs besoins et y répondre, il est essentiel de recueillir, de traiter, de diffuser, d'analyser et d'utiliser systématiquement, à tous les stades des crises humanitaires, des données ventilées par âge (grand âge compris), par sexe et par handicap. Cependant, d'après de multiples études, le fait que les acteurs humanitaires et l'ensemble du système humanitaire

²² Kirstin Lange, spécialiste de la protection, HCR, *Older Persons in Forced Displacement-Intersecting Risks*, document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

²³ Boris Aristín González, *Ensuring Inclusion of Older People in Initial Emergency Needs Assessments* (Londres, HelpAge International, 2012).

²⁴ Verity McGivern, « What older people say about their experiences in humanitarian situations: findings from rapid needs assessments and interviews with older people », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

²⁵ Ann Pawliczko, consultante en démographie, et René Desiderio, « Demographics of ageing and the implications for humanitarian crises », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

²⁶ Bela Kapur, « Older women in emergency crises: vulnerabilities, capacities and opportunities », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

continuent de ne pas appréhender les besoins des personnes âgées et de ne pas y répondre s'explique entre autres par le manque de données et de recherches portant sur ce groupe d'âge dans les situations d'urgence. Il faut, pour effectivement inclure les personnes âgées lors de l'analyse, de la conception, de la programmation et du suivi des opérations humanitaires, s'appuyer sur de solides données qui mettent en lumière les besoins et les capacités qui leur sont propres et permettent d'inscrire au premier plan du débat et des interventions humanitaires la discrimination et les multiples obstacles auxquels ces personnes se heurtent dans les situations d'urgence.

42. Il importe de promouvoir la consultation, la mobilisation et la participation actives des personnes âgées dans le cadre des évaluations des besoins, des programmes humanitaires et de la prise de décisions connexes pour faire en sorte que leur expérience, leurs perspectives, leurs droits et leurs besoins soient pris en compte lors de la conception, de l'exécution et du suivi des programmes, et que leurs compétences, capacités et connaissances bénéficient de toute l'attention qu'elles méritent²⁷. Les personnes âgées devraient également pouvoir participer à l'élaboration de cadres de suivi afin que les systèmes humanitaires nationaux et internationaux aient davantage à répondre des activités menées pour répondre aux besoins de ce groupe d'âge. La création de solides alliances entre les acteurs humanitaires nationaux et internationaux et les organisations représentant les personnes âgées sur le terrain peut servir à promouvoir cette participation.

43. Il est crucial que les acteurs humanitaires qui s'adressent aux personnes âgées repèrent celles qui sont le plus vulnérables, notamment les femmes et les personnes handicapées, afin de ne pas exclure, délibérément ou par inadvertance, les groupes les plus défavorisés dans les situations de crise. Les acteurs humanitaires devraient veiller à ce que les informations sur l'aide humanitaire disponible soient diffusées par divers moyens de communication, sous différentes formes et dans différentes langues, et d'une manière accessible à toutes les personnes âgées, y compris celles qui sont isolées, celles qui ont un faible niveau d'alphabétisation et celles qui sont handicapées. La sensibilisation de la communauté locale au droit des personnes âgées de participer aux processus décisionnels peut également favoriser leur participation effective²⁸.

44. En outre, la prise en compte de l'âge dans les opérations humanitaires nécessite souvent une sensibilisation accrue et un renforcement des capacités, par exemple par l'échange d'informations et la formation de personnel qualifié à tous les niveaux, des partenaires locaux aux organismes humanitaires. Ces efforts peuvent favoriser l'intégration de questions relatives aux personnes âgées dans l'action humanitaire et fournir les compétences permettant de cerner et de prendre en compte les droits et les besoins des personnes âgées, y compris lors des activités de préparation. L'apport d'un soutien continu au renforcement des capacités des personnes âgées et de leurs communautés peut également accroître leur résilience et leur influence et leur permettre de mieux faire face et de contribuer davantage lors d'une situation d'urgence. Il faut disposer d'un financement et d'un appui technique soutenus pour mettre en œuvre des approches inclusives, recueillir des données ventilées et promouvoir la participation des personnes âgées à tous les stades du cycle des programmes d'action humanitaire.

²⁷ Age Action Ireland, *Guidelines for Including Ageing and Older People*.

²⁸ Celia Till (dir.), *Humanitarian Inclusion Standards for Older People and People with Disabilities* (Londres, Age and Disability Consortium, 2018).

C. Cadres normatifs

45. Dans les principes sur lesquels se fondent le Programme 2030 ainsi que les engagements internationaux et nationaux pris dans le domaine des droits de l'homme, il est souligné qu'il importe de promouvoir l'inclusion, de renforcer le pouvoir d'action des individus et des groupes en situation de vulnérabilité et de faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte. Fournir de façon impartiale assistance et protection aux personnes qui en ont le plus besoin, sans discrimination aucune, est une règle fondamentale de l'action humanitaire²⁹. Lorsque l'action humanitaire ne satisfait pas à ces normes, elle risque de porter atteinte à la sécurité, à la dignité et aux droits fondamentaux des personnes âgées.

46. Plusieurs cadres normatifs traitent directement ou indirectement des problèmes que rencontrent les personnes âgées dans les situations d'urgence³⁰. La vulnérabilité particulière des personnes âgées dans les situations d'urgence est reconnue dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Les mesures à prendre pour assurer leur accès dans des conditions d'égalité aux services disponibles pendant et après les situations d'urgence humanitaire y sont définies et les États Membres sont en outre invités à renforcer la contribution positive des personnes âgées aux efforts de reconstruction et de redressement. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) fait écho au Plan d'action de Madrid et adopte une approche fondée sur les droits qui prône la participation et l'association des personnes âgées, entre autres groupes vulnérables, à l'élaboration des politiques, plans et mécanismes de prévention des catastrophes. Le Cadre de Sendai préconise également de ventiler les données par handicap et par âge³¹.

47. Le document final du Sommet mondial sur l'action humanitaire³², tenu en 2016, et le projet de charte de l'inclusion³³, lancé lors du Sommet, reconnaissent tous deux la vulnérabilité des personnes âgées et l'importance de tenir pleinement compte de ce groupe dans les mesures de préparation et d'intervention au moyen d'initiatives, de fonds et de coalitions spécifiques.

48. Dans les cadres normatifs consacrés aux réfugiés et aux migrants, tels que le pacte mondial sur les réfugiés³⁴ et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières³⁵ récemment adoptés, les personnes âgées sont explicitement considérées comme un groupe distinct en situation de vulnérabilité. Alors que les instruments antérieurs, tels que la Convention relative au statut des réfugiés et le Protocole s'y rapportant, n'établissaient pas cette distinction, il est considéré dans le Pacte mondial sur les réfugiés que les personnes âgées ont des besoins précis devant être pris en compte dans toute intervention humanitaire et qu'il convient de former un solide partenariat et d'adopter une approche participative à l'égard des réfugiés, et notamment de ceux qui sont âgés. La nécessité de prendre en compte la situation des personnes âgées dans des domaines particuliers, tels que le développement

²⁹ Khaled Hassine, « Older persons in humanitarian emergencies: the human rights imperative », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

³⁰ Supriya Akerkar, maître de conférences, « Mapping of existing normative frameworks and guidelines relevant to older people in conflict and disasters: implications for policy and practice », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

³¹ Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

³² A/71/353.

³³ Peut être consulté (en anglais) à l'adresse www.inclusioncharter.org.

³⁴ A/73/12 (Partie II).

³⁵ Résolution 73/195 de l'Assemblée générale, annexe.

économique, l'accès au travail et l'accès aux soins de santé nationaux, est en outre précisée.

49. Constatant que l'âge est l'un des motifs de discrimination à l'égard des femmes, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a adopté en 2010 sa recommandation générale n° 27 sur les femmes âgées et la protection de leurs droits d'êtres humains, qui traite, entre autres, des effets de la violence que subissent les femmes âgées et de la contribution qu'elles peuvent apporter au règlement pacifique des différends et au processus de reconstruction. Le sort des veuves âgées dans les situations d'urgence et la nécessité de protéger leurs droits en matière de succession y sont en outre soulignés³⁶.

50. Plusieurs cadres régionaux s'appliquent à la situation des personnes âgées dans les situations d'urgence, notamment la Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées, la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique³⁷, ainsi que la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale³⁸. Si la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ne traite pas des besoins spécifiques des personnes âgées, la Convention interaméricaine préconise de mettre en place des mécanismes de protection des droits de ces personnes dans les situations d'urgence et consacre un article à des recommandations sur la question.

51. De nombreuses institutions humanitaires internationales ont élaboré des politiques, des outils et des lignes directrices visant à mieux remédier aux difficultés que rencontrent les personnes âgées lors des interventions humanitaires, ainsi qu'à formuler des recommandations sur la manière de prendre en compte leur situation et leurs besoins particuliers dans les situations d'urgence.

52. Certains États Membres ont intégré ces préoccupations et ces conseils dans leurs politiques et leurs interventions humanitaires. Le Chili a, par exemple, élaboré des normes minimales relatives à l'inclusion de l'âge et du handicap dans l'action humanitaire à l'intention des organisations humanitaires et des organismes nationaux chargés des interventions d'urgence. Il s'agit de faire en sorte que les personnes âgées et les personnes handicapées soient prises en compte en orientant la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des politiques humanitaires, en renforçant l'application du principe de responsabilité à l'égard des personnes âgées et des personnes handicapées et en appuyant les activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de préparation dans l'ensemble du système humanitaire³⁹. En Malaisie, où ont lieu des inondations presque tous les ans, un soutien social est apporté aux personnes âgées pendant les catastrophes pour veiller à ce que leurs besoins spécifiques soient satisfaits. Par exemple, en ce qui concerne les activités de préparation, le Gouvernement s'efforce de recenser les locaux qui peuvent être transformés en centres de secours entièrement accessibles aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Dans la gestion des centres de secours en cas de

³⁶ Recommandation générale n° 27 (2010) sur les femmes âgées et la protection de leurs droits d'êtres humains.

³⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1001, n° 14691.

³⁸ *Journal officiel de l'Union européenne*, L 180/96, 29 juin 2013.

³⁹ Sofia Rivas Rufin, « Minimum standards for age and disability inclusion in humanitarian action », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

catastrophe, une attention particulière est accordée aux personnes âgées afin de faciliter leur enregistrement et la distribution auprès d'elles de biens et de nourriture⁴⁰.

53. Pour tenir l'engagement qui a été pris de ne faire aucun laissé-pour-compte, l'adoption systématique d'approches inclusives et la mise en pratique des directives et outils élaborés nécessitent une mobilisation concertée. La mobilisation à l'échelle nationale contribue de façon décisive à faire en sorte que les personnes et les groupes marginalisés soient pris en compte dans la collecte de données, la réduction des risques de catastrophe, la planification des interventions d'urgence et les cadres d'action.

IV. Progrès accomplis en ce qui concerne les questions relatives au vieillissement et la mise en œuvre du Programme 2030 au sein du système des Nations Unies

54. Structure interinstitutions informelle, le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement a accueilli les nouveaux membres suivants : la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Union internationale des télécommunications, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Des experts de divers membres du Groupe de travail ont fait des exposés ou participé à la dixième session du Groupe, à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence et à la célébration de la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées. L'Organisation mondiale de la santé a organisé une séance de consultation spéciale du Groupe consacrée à la Décennie du vieillissement en bonne santé (2020-2030).

55. Les commissions régionales ont entrepris diverses activités visant à promouvoir les questions liées au vieillissement et à mettre en œuvre le Programme 2030 dans leurs régions respectives. En 2018, par exemple, le Groupe des parties prenantes sur le vieillissement en Afrique a été créé et a adhéré au groupe de la Commission économique pour l'Afrique chargé du mécanisme de mobilisation de la société civile de la région pour la réalisation du Programme 2030 et d'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, établi par l'Union africaine. En Europe, le groupe de travail spécial sur le vieillissement – organe intergouvernemental subsidiaire du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe, créé en 2008 – est devenu le Groupe de travail permanent sur le vieillissement. En 2019, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a publié un ouvrage sur le vieillissement, les personnes âgées et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 envisagés sous l'angle régional et celui des droits de la personne. La Commission poursuit ses efforts en vue de faire ratifier la Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique continue d'aider le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à élaborer un plan d'action portant sur la mise en œuvre de la Déclaration de Kuala Lumpur sur le vieillissement. La Commission a également entrepris des travaux de recherche sur les possibilités de financement de la prise en charge de longue durée des personnes âgées dans la région et organisé des

⁴⁰ Fatimah Zuraidah Bt. Salleh et Sharifah Norazizan Syed Abd Rashid, « Social support for older persons in emergencies: Malaysia perspective », document présenté à la réunion du groupe d'experts sur le thème des personnes âgées dans les situations d'urgence.

stages de formation visant à élaborer des systèmes de pension ou à réformer ceux qui existent. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a publié un rapport sur le thème du vieillissement dans la dignité dans la région arabe, qui présente une analyse de la situation socioéconomique des personnes âgées et de leurs perspectives dans la région pour la période 2030-2050.

56. Statistics Korea a accueilli la deuxième réunion technique du Groupe de Titchfield à Daejeon (République de Corée) les 11 et 12 juin 2019. Le Groupe, approuvé par la Commission de statistique en 2018, cherche à mettre au point des outils et des méthodes normalisés permettant d'obtenir des statistiques sur le vieillissement et des données ventilées par âge.

V. Conclusions et recommandations

57. Alors que les politiques et priorités liées au vieillissement sont encore absentes de nombre de stratégies de développement durable et plans nationaux, la problématique du vieillissement a été mise en lumière par les États Membres dans le cadre de leur mise en œuvre du Programme 2030, comme indiqué dans les examens nationaux volontaires. De nombreux États Membres ont abordé dans leur examen national les préoccupations des personnes âgées dans le cadre des efforts visant à ne laisser personne de côté. Dans ces rapports, les personnes âgées étaient principalement considérées comme un groupe vulnérable. Les questions liées au vieillissement ont souvent été présentées dans les examens nationaux comme un problème, l'accent étant notamment mis sur la viabilité des services sociaux, des pensions et des systèmes de soins de santé, ainsi que comme un facteur de réduction de la croissance économique et des revenus à long terme. Il importe donc d'attirer l'attention sur les contributions positives apportées par les personnes âgées et sur la nécessité de réexaminer notre approche des questions liées au vieillissement.

58. Les situations d'urgence se multiplient dans le monde entier et les personnes âgées demeurent l'un des groupes qui en pâtissent le plus. Les formes multiples et croisées de discrimination dont les femmes âgées sont victimes peuvent alors s'intensifier et accroître leur vulnérabilité. En dépit des progrès accomplis, les besoins et les difficultés propres aux personnes âgées, ainsi que leurs capacités et ce qu'elles peuvent apporter lors des situations d'urgence ne sont souvent pas suffisamment pris en compte.

59. Les États Membres voudront peut-être :

a) Intensifier les efforts axés sur l'adoption d'une nouvelle vision du vieillissement, selon laquelle il est perçu comme une source de possibilités à exploiter et les personnes âgées comme des intervenants actifs qui contribuent déjà pour beaucoup aux efforts de développement ;

b) Appeler à une mobilisation concertée pour que les personnes âgées soient véritablement prises en compte dans la réduction des risques de catastrophe et dans les cadres nationaux et locaux de planification et d'intervention en cas d'urgence ;

c) Plaider en faveur de l'utilisation des outils et directives visant l'inclusion effective des personnes âgées pour contribuer à l'élaboration de programmes humanitaires qui respectent la diversité dans tous ses aspects ;

d) Renforcer et prôner la collecte, le traitement, la diffusion, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par âge, sexe et handicap à tous les stades des crises humanitaires, y compris lors de l'analyse, de l'élaboration de stratégies et de la conception, de l'exécution et du suivi des programmes ;

e) Favoriser le renforcement des capacités des acteurs humanitaires et des décideurs en ce qui concerne les droits et les besoins des personnes âgées dans les situations d'urgence afin que ces personnes et les questions qui les concernent bénéficient d'une attention et d'un soutien adéquats dans tous les contextes humanitaires ;

f) Demander aux acteurs humanitaires de procéder à des analyses des risques et des vulnérabilités des femmes âgées lors des crises afin de veiller à ce que les interventions n'aggravent pas leur invisibilité, leur marginalisation ou leur exclusion et que leurs perspectives, priorités et besoins spécifiques soient dûment pris en compte.

Annexe

Examens nationaux volontaires dans lesquels ont été présentés des mesures relatives au vieillissement dans le cadre d'objectifs de développement durable précis (2016-2018)

Objectif 1 (pas de pauvreté)

Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Belgique, Bénin, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Chypre, Danemark, Égypte, Équateur, Estonie, État de Palestine, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lettonie, Liban, Lituanie, Malte, Nigéria, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka et Thaïlande

Objectif 2 (zéro faim)

Albanie, Argentine, Jamaïque, Liban, Malte, Portugal, Sénégal, Slovénie et Suède

Objectif 3 (bonne santé et bien-être)

Australie, Belgique, Cabo Verde, Colombie, Costa Rica, Chypre, Danemark, Équateur, Espagne, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lituanie, Malaisie, Malte, Monténégro, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède et Thaïlande

Objectif 4 (éducation de qualité)

Grèce, Pays-Bas et Roumanie

Objectif 5 (égalité entre les sexes)

Canada, Lettonie et Singapour

Objectif 8 (travail décent et croissance économique)

Australie, Belgique, Équateur, Estonie, France, Grèce, Japon, Lituanie, Roumanie, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie et Thaïlande

Objectif 10 (inégalités réduites)

Arabie saoudite, Belgique, Bénin, Bhoutan, Canada, Costa Rica, Jamaïque, Lettonie, Namibie, Norvège, Pologne, Portugal, Singapour, Suède et Thaïlande

Objectif 11 (villes et communautés durables)

Andorre, Bhoutan, Jamaïque, Japon et Singapour

Objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)

Andorre